

Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)

Séance plénière

Vendredi 17 décembre 2021 – 9h00 et 14h00 Rue du Lombard, 69 – Salle des séances plénières du Parlement bruxellois

Ordre du jour modifié

- ❖ La séance plénière se tient de manière hybride (présentiel et en visioconférence).
- ❖ La Présidente, les membres du Bureau élargi, les auteurs des interpellations et des questions (orales et d'actualité) sont autorisés en salle mais peuvent intervenir aussi en distanciel ; les autres députés peuvent s'inscrire dans la discussion en distanciel.
- Pour les débats relatifs aux projets, propositions et recommandations, les auteurs, les rapporteurs, un orateur mandaté par groupe politique et les députés indépendants peuvent intervenir en présentiel; les autres députés peuvent s'inscrire dans le débat en distanciel.
- ❖ Les membres du Gouvernement ont le choix d'intervenir en présentiel ou à distance.
- Dans un souci de préserver la qualité du travail parlementaire, les interventions à distance se font caméra allumée dans un lieu intérieur convenant à une telle prise de parole.
- ❖ Le vote des points dont la discussion est terminée se fera exclusivement au moyen du système de vote à distance, en ce compris pour les députés présents dans l'hémicycle.

1. Communications

2. Prise en considération

2.1. de la proposition de décret relatif au traitement de données à caractère personnel dans le cadre de la constitution par l'Assemblée de la Commission communautaire française de commissions délibératives entre députés et citoyens tirés au sort, déposée par Mme Magali Plovie, M. Jamal Ikazban, Mme Clémentine Barzin, M. Jonathan de Patoul, M. Christophe De Beukelaer et Mme Farida Tahar doc. 65 (2021-2022) n° 1

3. Examen des projets et des propositions

- 3.1. Proposition d'ajustement du budget 2021 et de budget initial 2022 du Parlement francophone bruxellois doc 57 (2021-2022) n° 1 et 57 (2021-2022) n° 2
 - Rapporteur : M. Pierre-Yves Lux
 - Discussion générale
 - Discussion des tableaux
- 3.2. Projet de décret ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021 doc. 59 (2021-2022) n° 1

Projet de décret ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021 doc. 59 (2021-2022) n° 2

Projet de règlement ajustant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021 doc. 59 (2021-2022) n° 3

Projet de règlement ajustant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2021 doc. 59 (2021-2022) n° 4

Projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022 doc. 60 (2021-2022) n° 1

Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022 doc. 60 (2021-2022) n° 2

Projet de règlement contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022 doc. 60 (2021-2022) n° 3

Projet de règlement contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2022 doc. 60 (2021-2022) n° 4

Rapports: doc. 59-60 (2021-2022) n° 7 et doc. 59-60 (2021-2022) n° 8

- Rapporteuse : Mme Farida Tahar
- Discussion générale conjointe
- Discussion et adoption des articles, tableaux annexés et autres annexes de chacun des projets

4. Question(s) d'actualité

(Conformément à l'article 89.4 du Règlement, les questions d'actualité doivent parvenir à la présidence au plus tard à 11h00)

fixée(s) à 14h00.

5. Vote

des points dont la discussion est terminée, à partir de 15h00.

Les membres sont priés de se munir des documents qui leur ont été adressés (ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet du Parlement dans la mesure de leur disponibilité).

Toute information complémentaire peut être obtenue au 02.504 96.21